

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 8 septembre 2010

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la commune de MOROGES, sous la présidence de Jean VENOT, Maire :

M. GRANDJANNY Melle REDEUILH, Melle PREVOTAT, M. D'HEILLY, Mme BOURGEON, M. NUZILLAT, M. MATHY, et M. MAZILLE, Mme POROT, Mme LORTON et M. ARNOUX.

Excusés : Mme MULLER, et Mme POSTAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30/06/2010.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Après avoir débattu sur le principe de la modification simplifiée : autorisation des toitures végétalisées en zones UD et A du PLU, le conseil passe au vote : 7 voix pour la modification, 4 voix contre et une abstention.

La commission urbanisme proposera le texte modifiant le règlement du PLU.

PAVE

Présentation des différents pôles retenus pour établir le plan d'accessibilité. Une réunion de terrain doit être programmée.

RENTREE SCOLAIRE

Effectifs 2010 : 50 enfants en maternelle et 36 enfants en primaire.

La question de l'organisation des circulations des voitures et des cars scolaires est posée, et notamment la demande d'interdiction aux véhicules de l'espace situé devant le monument aux morts. Un point sera fait au prochain conseil.

FOUR DE MORTIERE

Un premier devis a été établi pour refaire la couverture en laves, la maçonnerie et la porte. L'association « Moroges à travers les siècles » propose de prendre en charge la réfection de la porte.

La dépense sera plus élevée que prévu, la couverture devant être réalisée par un artisan lavier.

Une annonce légale va paraître pour mettre les entreprises en concurrence.

L'association signale que la porte du lavoir de Cercot doit être fermée à clé pour éviter un accident (accès au réservoir). Elle signale également un problème de nettoyage du lavoir de Vingelle (boue provenant des terrains situés au dessus du lavoir).

CANTINE

Mise en concurrence pour la réalisation du cahier des charges.

ACCES RCEA / PIERRE GLISSANTE

Relance de M. Michaud concernant le déplacement de son compteur.

Chemin de la Pierre Glissante : la commune est propriétaire de la bretelle mais les terrains suivants appartiennent toujours à l'ancien propriétaire de la maison : problème à évoquer avec la DREAL.

CCSCC

La récupération de la TP des entreprises existantes sera la même que celle des années précédentes.

Si une nouvelle entreprise s'installe sur une zone artisanale communale, 70 % des recettes de taxe professionnelle iront à la commune et les 30 % restant resteront à la CCSCC. Partout ailleurs la proportion s'inverse.

La prochaine réunion de la CLET portera sur le transfert de charges du SIVOS.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES ORFEVRES

Le SYDEL étudie l'enfouissement des réseaux rue des Orfèvres : en attente du résultat.

CIMETIERE

Une réflexion est lancée pour envisager le rassemblement des ossements des tombes laissées à l'abandon.

DIVERS

- Le problème de stationnement dans le lotissement n'est pas réglé : il n'est pas possible de vendre l'espace concerné puisqu'il fait partie du domaine public. On ne peut pas installer de bornes à cause d'un accès à un garage. La seule solution serait de réglementer l'accès par un panneau d'interdiction de stationner.
- Coulée de boue, muret inutile le long de la RCEA, entretien du talus du Chétif Quart et reprise des voiries endommagées par les travaux : ces questions sont à évoquer lors de la réunion avec la DREAL.
- Réclamation de Mme DERAÏN concernant le mur anti-bruit. Un courrier a été adressé par M. le Maire à cette dame.
- Concert de BRUEL le 12 octobre 2010.
- Plan du village : le conseil demande à ce qu'une option panneaux bois soit étudiée.

La séance est levée à 22h08.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal
Mercredi 6 octobre 2010 à 18 h 45**